



**GRALE**

## **Commission Finances locales**

### **Les inégalités territoriales saisies par le prisme financier**

Les inégalités territoriales se renouvellent sans cesse nécessitant constamment de nouvelles approches. La crise actuelle risque d'accroître les inégalités.

L'un des points communs à toutes les inégalités et à leur traitement concerne la question financière. Les inégalités financières peuvent être entre individus mais également entre collectivités.

Les différences se situent aussi dans la mise en œuvre des politiques publiques avec des distinctions marquées entre territoires. Le rapport d'Eloi Laurent de 2012 intitulé *Vers l'égalité des territoires* soulève de nombreuses problématiques en matière de politiques publiques.

L'objectif du présent programme de travail, qui sera amené à évoluer, consiste à repenser les inégalités en les abordant constamment par une approche financière.

Une telle méthode présente l'avantage d'associer des collègues issus de différentes disciplines (droit, économie, géographie, sociologie) familiarisés ou non avec l'approche financière.

Cette volonté de comprendre les inégalités s'inscrit, par ailleurs, dans le contexte actuel qui risque d'accroître les inégalités entre individus mais également entre collectivités territoriales.

Vous trouverez ci-dessous quelques idées « à la volée » qui peuvent structurer la recherche.

- Les inégalités dans la mise en œuvre des politiques publiques
  - o Dans le domaine économique : politique de subventionnement variée, investissement différencié par territoire
  - o Dans le domaine scolaire
  - o Dans le domaine des transports
  - o Les inégalités dans la couverture numérique
  - o Les inégalités en termes d'éco-conditionnalité et d'éga-conditionnalité
- Les inégalités financières
  - o Les inégalités de péréquation
  - o L'impact des réformes financières
  - o Les inégalités dans le plan de relance
- Les inégalités fiscales et de tarification
  - o L'essor des inégalités de base
  - o Les différences tarifaires dans la fixation des montants de redevances et de taxes

Matthieu Houser

Maître de conférences en droit public, HDR

Université de Bourgogne-Franche-Comté

[matthieu.houser@univ-fcomte.fr](mailto:matthieu.houser@univ-fcomte.fr)